

Remarque préliminaire : Nous soutenons l'avis de l'autorité environnementale.

Le plan climat de la CCPH propose un diagnostic global et fait des constats :

La CCPH constate :

- Que la consommation d'énergie par habitant est légèrement inférieure à la consommation moyenne en France mais reste à 62% fournie par l'énergie fossile.

Remarque : 62% c'est 13% de plus que la moyenne nationale ! Les propositions faites sur ce segment sont insuffisantes.

- Que l'utilisation de l'énergie renouvelable est faible mais que le potentiel en termes d'énergie solaire, éoliennes, méthanisation, filière bois, et géothermie est grand.

Remarque (extrait wikipédia): l'Union européenne est la première source d'émissions importées de la France (64 Mt équivalent CO2, soit 18 %), suivie par la Chine (62 Mt éqCO2, soit 18 %) et le reste de l'Asie (58 Mt éqCO2, soit 17 %). Au sein de l'Union européenne, l'Allemagne est le premier pays dont la France importe des émissions, suivi de l'Espagne et de l'Italie. Un lien entre cette phrase et la notion de circuits courts aurait renforcé l'argumentaire.

Les circuits courts ne servent pas seulement la réduction de la consommation d'énergie fossile ...

D'autre part, sauf erreur de notre part, les émissions importées représentaient, en France et en 2020 ; à 11,5 tonnes éqCO2. La CCPH est donc à peu près au niveau de la France. Cette information aurait été utile.

Compte tenu des impacts différents mais réels liés à celles-ci, la recherche d'énergies nouvelles (solaire, éoliennes, méthanisation, bois, géothermie devra faire l'objet de consultations préalables (impossibilité de recyclage des matériaux employés, utilisation de ressources de plus en plus rares, dépendance aux autres pays, faible durée de vie, impact sur la biodiversité, ...)

- Que la végétation séquestre environ un cinquième des émissions territoriales. Que le principal puits de carbone sont les forêts, qui couvrent 18% de la surface du territoire et que les espaces agricoles peuvent constituer un important réservoir de carbone, notamment en développant l'agroforesterie.
Concernant ce dernier point, un indicateur de captation Carbone de 11 000 tCO2e est proposé sans autre action qu'une « réflexion prospective. Quelques éléments tangibles et au moins de premières actions seraient nécessaires.
Puisque les forêts sont les principaux puits de carbone, il est impératif d'aller plus loin dans l'action. Les adapter au changement climatique est insuffisant. Une politique volontaire de reboisement et surtout de gestion raisonnée des bois et forêts est nécessaire. Des coupes totales, voire sauvages, sont trop souvent opérées dans le pays houdanais.
- Que la **qualité de l'air est globalement bonne** avec cependant, **plusieurs jours de dépassements ont été recensés pour la pollution à l'ozone. Et que** les émissions de polluants sont **en baisse depuis 2010, excepté pour l'ammoniac**, majoritairement issue du monde agricole.

Remarque : un peu plus d'éléments seraient bienvenus notamment sur l'ozone et sur les différentes formes de pollution à l'ammoniac

- Que la CCPH fait également un point sur le changement climatique, les variations prévues et leur impact sur la santé et le bien-être des populations ainsi que sur les milieux, la biodiversité, et sur les activités, notamment l'agriculture.

Remarques :

La référence aux scénarios d'évolution des concentrations de gaz à effet de serre ne facilite pas la lecture car ils ne sont pas expliqués.

La difficulté à faire des prévisions climatiques précises ne devrait pas remettre en cause la lutte contre les gaz à effet de serre ou les décisions pro-environnementales. Le vécu des populations de la CCPH ne correspond sans doute pas à ce qui est écrit : durant ces derniers mois, il n'a pas fait très chaud, il a plu énormément, les nappes phréatiques sont pleines et les terrains la plupart du temps argileux sont gorgés d'eau. Les problèmes sur les constructions risquent d'apparaître en cas de sécheresse, ce qui n'est pas indiqué

Plutôt que de rechercher une seule adaptation au changement climatique, qui sera plus difficile à faire admettre, il faudrait aussi intégrer une politique de prévention Ce qui semble être fait dans les actions mais n'est pas dit...

N.B Ces remarques sont valables sur la synthèse. Le document complet est plus complet et correspond à un certain nombre des remarques ci-dessus, notamment sur le dérèglement climatique.

- Que parmi les pistes d'adaptation, la préservation des écosystèmes et des sols, la gestion sobre et partagée de la ressource en eau ou encore le développement de l'agriculture raisonnée sont des leviers d'actions majeurs.

Remarque : Même remarque sur l'adaptation qui prend toute la place ... la prévention devrait avoir sa place

DOCUMENT 4-DCP-PCAET-CCPH-3- plan air renforcé

Remarque : le document propose également des actions sur le SO2. Ce dossier est important compte-tenu des impacts de cette molécule sur la santé. Il est dit que « la trajectoire à horizon 2030 est construite sur la base d'une évolution tendancielle des émissions dans chaque secteur avec un renforcement dans le secteur résidentiel pour conserver un rythme de réduction global conforme à la trajectoire réglementaire. Dans ce scénario, les émissions de SO2 diminuent d'environ-71% d'ici 2025 et-81% d'ici 2030, ce qui est conforme aux objectifs du PREPA ». Les secteurs suivants sont concernés : Résidentiel ; Transports routiers ; Industrie ; Agriculture ; Chantier ; Tertiaire ; Transports non routiers ; Branche énergie ; Traitement des déchets.

Or les secteurs traitements des déchets, Chantier, Energie, transport non routier (?) ne sont pas représentés et ce sans explication.

*Concernant les PM10- Voir la **Note de santé publique France** : « une augmentation 10 "g.m-3 de PM10 aux lag 0-1 et 2-5 se traduit par une augmentation de 0,51% de la mortalité non accidentelle (IC95%: [0,08-0,94]). L'effet des PM10 est plus important aux lags 2-5, sauf en été. En été, une augmentation 10 "g.m-3 de PM10 se traduit par une augmentation de 1,30% de la mortalité non accidentelle le jour suivant (IC95%: [0,06-2,56]). La méta-régression n'a pas mis en évidence de facteurs influençant l'impact de la pollution. Conclusion : **nos résultats confirment les***

effets à court terme des PM10 sur la mortalité, même à des concentrations, en moyenne annuelle, conformes à la réglementation européenne (40 "g.m-3 »). Auteur : Corso M, Pascal M, Wagner V, Blanchard M, Blateau A, Cochet A, Host S, Janin C, Larrieu S, Pascal L, Medina S"

La pollution aux PM10 est donc à traiter rapidement ! Un objectif à -81% est indiqué dans le document 2-DCP-PCAET-Synthese-Strategie.pdf page 1.. MAIS, SAUF ERREUR, IL PASSE A -59% DANS LE DOCUMENT 4-DCP-PCAET-CCPH-3-plan-air-renforce.pdf, page 28. Nous demandons à ce que soient repris les chiffres qui sont mentionnés dans la stratégie et surtout que des actions soient indiquées. Nous rappelons ce que vous indiquez : *la France est en contentieux avec la Commission Européenne, concernant le NO2 et les PM10, pour non-respect des valeurs limites et insuffisance des actions mises en place. D'après le document 4-DCP-PCAET-CCPH-3-plan-air-renforce p.16, plus de 50% de la pollution à ces particules très fines, est due à l'agriculture et dans une autre mesure au résidentiel.*

Des propositions sont faites avec les pistes cyclables pour une réduction de -0,1 tonne. Ce nombre n'est pas associé à un pourcentage de réduction, ce qui empêche une visibilité. Mais cet impact paraît bien faible !

Même remarque sur les transports en commun, le covoiturage ou la rénovation du bâti. Si ces actions vont sans doute dans le bon sens, elles sont largement insuffisantes, voire très coûteuses pour certaines.

On remarque l'impact du chauffage bois sur l'émission des particules fines ... à rapprocher des propositions faites sur le remplacement du fioul par du bois. Il est nécessaire d'être plus précis sur ces points.

p.48 la diminution des PM10 est estimée à -6%. C'est largement insuffisant, d'autant que (p.52), ce projet, ne prévoyant aucune amélioration au niveau du secteur agricole, ne rentre même pas dans les objectifs PREPA.

Nous demandons à ce que des objectifs d'actions soient intégrés qui correspondent au moins aux objectifs stratégiques annoncés et qui soient en cohérence avec les objectifs européens.

DOCUMENT : Synthèse de la stratégie territoriale

Remarques :

1er sujet : 3 scénarios sont proposés (continuité, transition et pionnier), avec des cibles ambitieuses, comme par exemple la suppression des 2000 chauffages individuels au fioul d'ici 2027. Le détail de l'action R2-3 page 130, montre que l'action CCPH se résume à recruter 1 personne pour aider à monter des dossiers FranceRenov. C'est déjà bien, cependant le sujet de fond, c'est le financement. Les incitations au remplacement ne sont pas traitées par la CCPH mais laissées au niveau national et à FranceRenov.

Dans ces conditions l'objectif à échéance 2027 semble irréaliste.

2^{ème} sujet :

Page 82 du rapport environnemental: "...les espaces agricoles d'Île-de-France c'est aussi: +28% de doses unitaires de produits phytosanitaires sur la période 2008-2015, 45% de déclin des populations d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles (2004-2017) et -20% de papillons (2006-2014) dans ces

milieux. Seulement 1/4 des 130 espèces de plantes associées aux moissons ne voient pas leur population régresser ou disparaître."

Pour répondre cette problématique on retrouve des actions ci-dessous

- A1-3 : Accompagner les agriculteurs par une formation de la CA. Et développement de l'utilisation des digestats des méthaniseurs.
- E1-5 : Zéro phyto pour les entreprises
- B1-6 : Zéro phyto pour les communes
- B3-11 Programme de réduction des intrants et mesures de la pollution des cours d'eau. Avec le concours des chambres d'agriculture et agriculteurs (B3-11)

Si ces actions semblent aller dans le bon sens, on constate l'absence d'objectifs chiffrés ou même de solutions technique viable pour aider la profession agricole, principal utilisateur de phytosanitaires herbicides, pesticides.

Le sujet là encore n'est pas réellement traité.

Sujet 3 : Partie Alimentation et agriculture

Il est écrit :

- la CCPH mène une **réflexion prospective** et un **dialogue avec les agriculteurs** sur les évolutions de l'agriculture et l'adaptation des activités agricoles au changement climatique.
- La CCPH soutient les **circuits de proximité et la production locale**, notamment en développant des unités de production et de transformation.
- La **restauration collective** s'approvisionne avec des produits agricoles du territoire ou de territoires voisins.

Sujet 4 : Polluants

Le diagnostic fait état page 79 d'une baisse des émissions polluantes, sauf pour l'ammoniac (NH3) qui varie sur de courtes périodes mais reste stable au long terme. Il est rappelé également page 85 qu'il s'agit d'un polluant des eaux et des sols, et qu'il est toxique à partir de certaines doses sous forme gazeuse. Il est par ailleurs quasi exclusivement d'origine agricole et plus précisément de l'élevage.

Au niveau stratégique du PCAET (page 41) la CCPH se donne un objectif ambitieux de réduction de 26%.

Page 41 du doc Trajectoire qualité de l'air à 2030 pour le Pays Houdanais, les Objectifs de réduction de émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005 tels que proposés sont très ambitieux... Ce sujet est traité dans le dossier 4-DGP-PACET-CCPH-3-plan-air-renforcé.

p.111 on lit : Suite à la mise à jour de 2021, toutes les communes du territoire du Pays Houdanais sont classées en zone vulnérable nitrate.

Remarques : Pourtant dans le volet agriculture et alimentation on ne retrouve aucune action sur les rejets de nitrates, les pesticides ou la qualité de l'eau.

Sujet 5

page 2 : il est écrit-les cours d'eau et continuités écologiques (trame bleue et verte) sont préservés et restaurés pour réduire la sensibilité aux aléas climatiques, protéger la biodiversité et préserver le cadre de vie.

Deux actions prioritaires sur un total de 16 actions proposées: renforcement la trame verte et de la trame bleue

-La CCPH propose de diffuser auprès des particuliers, un guide de gestion des plantes invasives qui serait réalisé par l'OFB . Remarque : quelle est la hauteur du financement, s'il y en a un ?

-Dans le cadre d'une action hydraulique, douce, la CCPH propose la plantation de haies, de même que l'entretien et la restauration de la ripisylve dans les cours d'eau du territoire (qui fait, qui finance?).

Dans le document 5 Annexes, l'annexe 2 expose page 8 un scénario de transition consistant, en lien avec l'ONF, des phases expérimentales d'introduction de nouvelles essences végétales, plus résistantes au changement climatique.

Remarque : A-t-on fait une étude sur ces espèces qui pourraient être envahissante ? Il existe, au niveau de la végétation aussi, des espèces en voie de disparition.

-Proposition de réalisation d'un Atlas de biodiversité communale pour aider les collectivités à intégrer les enjeux en biodiversité dans leur démarche d'aménagement et de gestion (coût de 48 000 € par commune et financement auprès de l'OFB)

Remarques:

Bien qu'il s'agisse d'une action prioritaire, aucun objectif concret n'est mentionné par rapport à des indicateurs de suivi proposés, exemple: nombre de mètres linéaires de haies créés. Pas d'information concernant les démarches ou les ressources sur lesquelles s'appuyer. Mises à part la réalisation de l'atlas, les coûts associés aux actions ne sont pas précisés,

Pas davantage d'information quant aux acteurs responsables de la mise en œuvre des actions.

La CCPH entend démarrer dès 2024 cette action: objectif ambitieux à 2 mois de la fin de cette année calendaire. Les partenaires que propose la CCP H sont l'OFB et les associations locales.

Remarque : nous souhaitons être sollicités.

Action B1-3: renforcer la trame bleue

La C CPH, qui porte cette action entend jouer un rôle d'animateur et s'appuiera sur des partenaires tels que les associations locales et les bureaux d'études écologues.

Dès 2024, elle propose:

-la mise en œuvre d'un programme d'effacement des ouvrages afin de rétablir la dynamique fluviale et les continuité écologiques. Une phase diagnostique et de recensement du nombre d'ouvrages du territoire est nécessaire au préalable ainsi que la consultation des propriétaires pour assurer «une action sans regret » et pour l'intérêt général.

-la lutte contre les espèces invasives le long des cours d'eau comme les ragondins et la mise en œuvre d'un inventaire écologique afin de lutter contre les espèces exotiques envahissantes Exemple la renouée du Japon.

À l'identique de la trame verte, les mêmes remarques s'appliquent avec des indicateurs de suivi sans objectifs. Pas d'informations concernant les moyens humains à déployer. La nécessité de l'intervention de bureau d'études écologues, les travaux d'effacement des ouvrages à réaliser, le temps nécessaire pour mener à bien ces actions représentent des coûts financiers très importants.

En conclusion, bien que les actions prioritaires de renforcement de la trame verte et bleue proposées semblent pertinentes, la phase diagnostic n'est pas assez documentée et les programmes d'actions ne donnent pas de visibilité sur les volets réalisation et financement.

DOCUMENT 1 STRATEGIE ET PROGRAMME D'ACTION

Partie agriculture et alimentation

L'action A1 parle d'une réflexion prospective et d'un dialogue avec les agriculteurs. Il ne s'agit donc pas d'une véritable action avec des objectifs clairs reprenant les chiffres donnés auparavant. Aucune donnée de suivi ? Les agriculteurs seront les acteurs de demain et dialoguer et co-construire sont les éléments essentiels d'une conduite vers la réussite. Mais il ne faut pas avoir peur de rappeler les objectifs pour répondre aux constats faits sur la qualité des eaux, la perte de biodiversité, les coûts pour la santé tels que décrits dans les différents documents de constat.

Aucune action concrète n'est prévue sur le versant agricole alors que bien d'autres sont prévues sur les PLU, les habitations, les entreprises ...

Cette partie du document n'est donc pas aboutie. Les circuits de proximités, l'accompagnement au changement climatique, le développement d'unités de transformationont pour objectif d'aider les agriculteurs, et c'est très bien mais cela ne devrait pas être spécifique à l'agriculture, les autres métiers devraient aussi profiter de circuits de proximité.

Partie Habitat et aménagement

Les points proposés sont :

Une véritable culture de la sobriété énergétique s'instaure, portée par les habitants et une communication forte de la CCPH et de ses partenaires.

▪ **La rénovation énergétique des logements est massivement soutenue, par les collectivités et leurs partenaires, en ciblant en priorité les ménages les plus précaires. Les particuliers sont accompagnés par des aides des collectivités et de l'information.**

▪ **Le bâti communal et intercommunal est rénové énergétiquement, la consommation est suivie et maîtrisée.**

Remarques :

p. 56 *La charte(action dite prioritaire) fera t'elle l'objet d'une enquête publique ? Cela serait souhaitable*

p.65 *l'objectif affiché est d'environ 400 logements collectifs et 1 500 logements individuels (20% du total) rénovés. Il faudrait préciser si tous ces logements sont des logements de la CCPH ou des logements de particuliers. S'il s'agit de logement CCPH, il faudrait un budget et les modes de financement envisagés (impôts ?).*